

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Passelaigue, Maire.

Étaient présents : MM. PASSELAIGUE, MOSER, COUSIN, GARNIER - Mme REDUREAU, Adjoints, Mmes HUART, DUBRETON, BONRAISIN, LEGENVRE – MM. LEMOINE, RABANT, HAMELIN, TRONCHET.

Absents excusés : Mmes LALOS, GONCALVES, HAAS, BEYER – MM. TOTAIN, VAGNER.

Procuration :

Secrétaire : M. GARNIER

Convocation et affichage : 12/05/2017 **Conseillers en exercice** : 19 **Présents** : 13 **Votants** : 13

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

2017/024 - Convention de rejet des eaux usées

Une convention en date du 27 juin 1967 autorisait la commune de Saint-Pavace à raccorder son réseau d'assainissement collectif sur celui de Le Mans Métropole, qui dispose d'une station de traitement des eaux usées. La rémunération de la prestation de transport et de traitement a fait l'objet d'un avenant le 1er janvier 1973, puis a entraîné la rédaction d'une nouvelle convention le 1er octobre 1996.

La modification du réseau de la commune de Saint-Pavace, après des travaux de réfection, doit permettre de capter une quantité beaucoup plus faible d'eau claire parasite. Cette réduction du volume arrivant à la station d'épuration justifie une révision du niveau de facturation appliqué par Le Mans Métropole.

La commune de Saint-Pavace s'acquittera semestriellement d'une redevance d'assainissement qui sera déterminée en fonction du tarif en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et du volume total d'eau potable consommée par les usagers raccordés et d'un coefficient.

Pour l'année 2017, ce coefficient est de 0,75. Il restera identique pour l'année 2018, puis il sera actualisé conformément aux dispositions ci-dessous :

- 0,75 si le volume d'eaux pluviales/parasites représente moins de 25 % du volume d'eaux usées
- 0,85 si ce ratio représente de 25 à 50 % du volume d'eaux usées
- 1 si ce ratio est supérieur à 50 %.

La convention prend effet de manière rétroactive, au 1er janvier 2017, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction par périodes identiques, dans une limite totale de cinq ans.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec Le Mans Métropole.

2017/025 - Tirage au sort des jurys d'assises 2017

Conformément à l'arrêté préfectoral, 3 noms ont été tirés au sort sur la liste électorale, pour être inscrits sur une liste préparatoire à la liste de jurés appelés à siéger en 2018 :

- BLIN Christiane épouse HASDENTEUFEL - 16, rue d'Anjou
- BOUHAMIDI Norreddine – 5 allée du Pré
- OGIER D'IVRY Antoine – Chêne de Cœur

➤ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

N°	Date	Objet	Contractant	Montant
2017/013	20/03/2017	Déclaration d'intention de ne pas aliéner Vte Expandev Le Bois du Breuil		
2017/014	30/03/2017	Déclaration d'intention de ne pas aliéner Vte SCI Dufeu-Longlade 20 rue de la Rivière		
2017/015	13/04/2017	Déclaration d'intention de ne pas aliéner Vte Giraudet 3 rue du Champ Large		
2017/016	18/04/2017	Déclaration d'intention de ne pas aliéner- Vte Nowik 5 allée des Pommiers		
2017/017	24/04/2017	Marché rénovation éclairage public 2017	CITEOS-STURNO	92 762.76 € HT
2017/018	27/04/2017	Marché remplacement menuiseries école	A POSER	33 778.90 € HT
2017/019	04/05/2017	Déclaration d'intention de ne pas aliéner Vte Bleu 27 rue de la Rivière		

➤ Comptes rendus commissions et CDC

- **Commission urbanisme**
Enquête publique pour la révision du PLU du 7 juin au 8 juillet.
- **Commission voirie – espaces verts**
Journée citoyenne samedi 20 mai 2017 à partir de 9h – 70 personnes inscrites
- **Commission animation, CME**
Fête du village en préparation
CME : participation à la journée citoyenne
- **Communauté de communes**
Préparation du dossier de contrat de ruralité, à déposer avant fin juin

Nom	Signature	Nom	Signature
Max PASSELAIGUE		Patrick LEMOINE	
Jean-Claude MOSER		Michèle BONRAISIN	
Patricia LALOS	Absente excusée	Nathalie GONÇALVES	Absente excusée
Philippe COUSIN		Claudine BEYER	Absente excusée
Maryse REDUREAU		Valérie HUART	
Jacky GARNIER		Bruno HAMELIN	
Christiane DUBRETON		Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Yves RABANT		Virginie HAAS	Absente excusée
Bernard TRONCHET		Caroline LEGENVRE	
		Xavier VAGNER	Absent excusé